



L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

AVIS PUBLIC
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET 2026

Par la présente, la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, donne avis de ce qui suit :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean tiendra une séance extraordinaire le 26 janvier 2026 à 19 h 00, au 3, rue du Couvent

Lors de l'assemblée extraordinaire qui se tiendra le lundi 26 janvier 2026, à 19 h, à la salle du conseil situé au 3, rue du Couvent, à L'Anse-Saint-Jean, pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget.

DONNÉ à L'Anse-Saint-Jean, le 16 janvier 2026.



Annick Boudreault

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de Publication (article 335)

Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut entre 8 h et 16 le 16 janvier 2026, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité, tel que prescrit à l'article 431 du Code municipal



Annick Boudreault

Directrice générale / greffière-trésorière